



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14
Conseillers présents 13
Quorum 8

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 10 juin 2024

Présents : Mesdames Annabelle FOUQUET, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRE.

Absents excusés : Christelle BEAUDOUIN donnant pouvoir à Aline LEBRETON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2024
2. Acquisition terrain
3. Vente « Cette Famille »
4. Ville de Mayenne : convention animaux divagants
5. E-Collectivité : convention DPO
6. Association Etoile bleue, section tennis de table : demande subvention
7. Budget principal : admission en non-valeur
8. Licence IV
9. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 2 mai 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 2 mai 2024.

2- Acquisition terrain

Sujet reporté.

3- Vente « Cette Famille »

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que la vente du terrain pour le projet « Cette Famille » est fixée au 26 juin prochain avec en prévision la construction d'un lot dans un premier temps.

4- Ville de Mayenne : convention animaux divagants

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que la convention des animaux en divagation avec la ville de Mayenne doit être renouvelée.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement de la convention avec la Ville de Mayenne pour les animaux en divagation.

5- E-Collectivité : convention DPO (Délégué à la Protection des Données)

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que le syndicat E-Collectivités avait été nommé, en novembre 2022, comme personne morale en tant que DPO de la collectivité.

Un DPO est un délégué à la Protection des Données de l'anglais Data Protect Officer.

La convention doit être renouvelée pour un montant de 300€ HT par an.

Le conseil municipal valide, à main levée et à l'unanimité, la convention DPO pour un montant de 300€ annuel.

6- Association Etoile Bleue, section tennis de table : demande de subvention

Comme l'année passée, l'association Etoile bleue section tennis de table sollicite la commune pour une subvention de 63,65€ qui permet de payer l'assurance de la salle de Mayenne puisque la commune n'a plus de salle à mettre à disposition pour cette association.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention de 63,65€ à l'association ETOILE BLEUE section tennis de table de Commer.

7- Budget principal : admission en non-valeur

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente les admissions en non-valeur d'un montant de 1 234,13€ sur le budget de la commune et de 97,83€ sur le budget assainissement pour des impayés transmis par le comptable du Trésor public.

Le conseil municipal valide, à main levée et à la majorité avec quatre contre (Damien Couilleaux, Aurore Bibron, Coralie Gérault et Josiane Couilleaux), les admissions en non-valeur d'un montant de 1 234,13€ sur le budget de la commune et de 97,83€ sur le budget assainissement transmis par le comptable du Trésor public.

8- Licence IV

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que Samuel Laumonier souhaite vendre sa licence IV (débit de boisson) à un acheteur situé hors commune.

La Préfecture nous sollicite pour avis sur cette vente et demande si cette licence a été exploitée au cours des cinq dernières années sur notre commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, émet un avis favorable sur la vente de cette licence hors commune au profit Samuel Laumonier et confirme que celle-ci a bien été exploitée au cours des cinq dernières années.

9- Questions diverses

❖ *Projet micro-crèche*

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal du changement de porteur de projet de la construction de la micro-crèche. La société AD FONCIER serait le nouvel investisseur et le notaire du vendeur serait l'office notarial Gambetta. La commune conserverait Maître Pilleux pour représenter la commune dans cet acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'acquisition par la société AD FONCIER du terrain nécessaire à la construction de la micro-crèche et maintient le recours aux services de l'étude notariale de maître Pilleux pour représenter la commune à l'opération de vente de terrain.

❖ *DPU : Le Pré de la Cour*

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien situé Le Pré de la Cour.

❖ *Remplacement de notre directrice de centre de loisirs*

Aurore Bibron, Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que Mme Sylvie LEBLANC a été recrutée pour le remplacement de Jennifer BOUDONNET, directrice du centre de loisirs, dans le cadre de son congés maternité.

❖ **Elections européennes du 9 juin 2024 : planning de permanence**

Créneaux horaires	Conseillers municipaux présents
8h-10h30	Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Damien COUILLEAUX
10h30-13h00	Daniel GERAULT, Coralie GERAULT, Stéphane MANCEAU
13h-15h30	Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE, Benjamin JENNESSON (arrivera plus tard)
15h30-18h	Denis MARCHAND, Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT
Dépouillement	Denis MARCHAND, Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Benjamin JENNESSON

❖ **Prochains conseils municipaux**

- Jeudi 11 juillet 2024
- Jeudi 29 août 2024
- Jeudi 19 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

